

DECISION N°2023-34 CP

OBJET :

**Travaux de rénovation et de maintenance
De l'éclairage public et de la signalisation
Tricolore, travaux d'esthétique des réseaux
BT ville de Denain.**

**1.Commande publique
2.Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2123-1, R.2162-2 à R.2162-6, R.2162-13 et 14 du Code de la commande publique,

Vu l'analyse de l'offre faite,

DECIDE

Article 1 : Un marché portant sur les travaux de rénovation et de maintenance de l'éclairage public et de la signalisation tricolore, travaux d'esthétique des réseaux BT de la ville de Denain sera signé avec la société SAS EIFFAGE ENERGIE - 35 rue Macarez - 59300 VALENCIENNES.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

Montant minimum annuel : 50 000 € HT

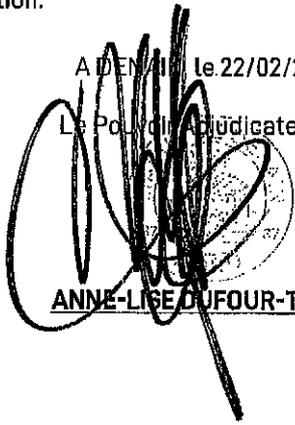
Montant maximum annuel : 750 000 € HT

Article 3 : Le marché prendra effet à compter du 20/03/2023 pour une période d'un an reconductible trois fois par période d'une année sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN le 22/02/2023

Le Pouvoir Adjudicateur,


ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le - 1 MARS 2023
Certifié exécutoire